

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

27

ACTION CULTURELLE : Attribution des subventions liées à l'Appel à Projets Culture 2026 pour les associations non conventionnées

M. ROCHUT

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Par délibération en date du 23 mars 2016, le Conseil Municipal a décidé de lancer des Appels à Projets (AAP) culturels et artistiques afin de permettre aux associations non conventionnées d'être soutenues par la ville dans leurs projets de création, de diffusion, d'action culturelles quel que soit le domaine d'intervention ou l'esthétique et de favoriser l'innovation et l'émergence.

Ce dispositif permet chaque année de soutenir entre 60 et 80 projets. Le montant maximum alloué s'élève à 7 000 € par projet.

Pour l'année 2026, 85 candidatures provenant de 84 associations ont été réceptionnées :

- 61 projets dans la thématique Spectacle Vivant
- 15 projets dans la thématique Arts Visuels et Ecritures
- 9 projets dans la thématique Culture Provençale

1 dossier a été déclaré irrecevable.

Après l'examen de l'ensemble des dossiers en commission ad-hoc, au regard des objectifs culturels de la majorité municipale ; 60 projets ont été retenus par la commission ad-hoc :

- 44 en spectacle vivant
- 8 en arts visuels et écritures
- 8 en Culture Provençale

Montant total : 108 750 €

Sur 23 nouvelles associations qui ont déposé des demandes, 8 seront soutenues pour cette année.

Il vous est proposé d'accepter le versement des subventions conformément aux montants indiqués dans le tableau annexé.

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération instituant un dispositif d'Appels à Projets pour l'attribution des subventions aux associations culturelles non conventionnées en date du 27 février 2019.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** l'attribution de subventions pour un montant total de 108 750 € aux associations culturelles non-conventionnées tel que précisé dans le tableau en annexe ;
- **IMPUTE** la dépense de 108 750 € relative aux subventions liées aux Appels à Projets Culture au chapitre 65 du budget principal de la ville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte

Pour : 38

Abstention : 14

Mme Mathilde LOUVAIN quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE



PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :